



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REÇU LE 21 SEP. 2020

Bureau d'enquêtes sur
les événements de mer



La défense, le **16 Sept. 2020**

N/réf. : BEAmer

069

Monsieur le Directeur général,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir prendre note des informations ci-dessous et de les diffuser à l'ensemble des comités des pêches du littoral.

Le Code des transports a été amendé récemment pour rendre obligatoire la déclaration auprès du BEA mer des accidents graves concernant les navires professionnels (décret n°2020-600 du 19 mai 2020 incorporant la modification de l'article R. 1621-12 du code transports, extrait en pièce jointe).

Cet amendement était nécessaire afin de prendre en compte le changement du régime des contrôles et de la délégation pour ce qui concerne la délivrance des titres et certificats de sécurité des navires professionnels. Il se justifie tout particulièrement lorsque les navires se trouvent en dehors des eaux sous juridiction française.

L'obligation de notification s'effectue en application de l'article 6 de la directive 2009/18/CE établissant les principes fondamentaux régissant les enquêtes sur les accidents dans le secteur des transports maritimes.

Ministère de la Mer

BEAmer

Arche Sud
92055 LA DEFENSE CEDEX
téléphone : 33 (0) 1 40 81 38 24
bea-mer@developpement-durable.gouv.fr
www.bea-mer.developpement-durable.gouv.fr

CNPMEM

Monsieur le Directeur général
134 avenue de Malakoff
75116 PARIS



Intertek

L'obligation de notification concerne en particulier :

- l'armateur ou l'exploitant du navire,
- le capitaine du navire.

La notification est obligatoire dans le cas d'un événement, ou d'une suite d'événements, lié directement à l'exploitation du navire battant pavillon français ayant entraîné :

- la mort d'une personne ou des blessures graves ;
- des dommages matériels subis par un navire ;
- la disparition d'une personne par-dessus bord ;
- la perte, la perte présumée ou l'abandon d'un navire ;
- l'échouement ou l'avarie d'un navire ou sa mise en cause dans un abordage ;
- des dommages matériels à l'infrastructure maritime extérieure au navire susceptibles de compromettre gravement la sécurité du navire, d'un autre navire ou d'une personne ;
- des dommages graves à l'environnement, ou la possibilité de dommages graves à l'environnement, résultant des dommages subis par un navire ou des navires.

L'utilisation d'un compte rendu d'événement de mer (CREM) pour notifier un accident est à privilégier. Un exemplaire est fourni en pièce jointe et est disponible en ligne sur le site du BEA mer à l'adresse suivante :

<http://www.bea-mer.developpement-durable.gouv.fr/nous-contacter-r5.html>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

L'Administrateur Général des Affaires Maritimes
François-Xavier Rubin de Cervens
Directeur du BEAmer



Copie : DAM / STEN

Article R1621-12

Les autorités de l'Etat et de ses établissements publics, ainsi que celles des collectivités territoriales pour les services de transport et les infrastructures dont elles ont la charge, informent sans délai le bureau d'enquêtes compétent des événements de mer, accidents ou incidents de transport terrestre mettant en cause gravement la sécurité des personnes, notamment lorsqu'ils impliquent des transports effectués par des professionnels.

Pour ce qui concerne les accidents et incidents ferroviaires, les entreprises ferroviaires et les gestionnaires d'infrastructure sont soumis à la même obligation d'information auprès du BEA-TT. Ils lui communiquent toutes les informations dont ils disposent, en les mettant à jour à mesure de leur disponibilité.

En ce qui concerne les événements de mer, l'exploitant du navire, le capitaine du navire et la société de classification, lorsqu'elle en a été informée, sont soumis à la même obligation d'information auprès du BEA mer dans le cas d'un événement, ou d'une suite d'événements, lié directement à l'exploitation du navire battant pavillon français ayant entraîné :

- la mort d'une personne ou des blessures graves ;
- des dommages matériels subis par un navire ;
- la disparition d'une personne par-dessus bord ;
- la perte, la perte présumée ou l'abandon d'un navire ;
- l'échouement ou l'avarie d'un navire ou sa mise en cause dans un abordage ;
- des dommages matériels à l'infrastructure maritime extérieure au navire susceptible de compromettre gravement la sécurité du navire, d'un autre navire ou d'une personne ;
- des dommages graves à l'environnement, ou la possibilité de dommages graves à l'environnement, résultant des dommages subis par un navire ou des navires.

Pour l'exercice de leurs missions, les bureaux d'enquêtes peuvent faire appel à l'ensemble des services de l'Etat compétents dans leurs domaines respectifs.

COMPTE RENDU D'ÉVÈNEMENT DE MER

P 1/2

Au titre de l'article R1621-12 du code des transports, à retourner sans délai après l'accident, au BEAmer, à l'adresse électronique suivante :

bea-mer@developpement-durable.gouv.fr

Navire en cause :

Nom : _____ Pavillon : _____
Type de navire : _____ Société de classification (si applicable) : _____
Longueur : _____ m N° immatriculation : _____ N° OMI (si applicable) : _____
Matériaux de construction : Acier - Aluminium - Bois - Plastique - Autre (préciser) : _____
Activité : Transport de marchandises - Transport de passagers - Servitude - Pêche - Plaisance professionnelle
Situation du navire lors de l'évènement de mer : _____ Position : _____ ° ' N/S* - _____ ° ' E/W*
En route - En manœuvre - En pêche - Au mouillage - A quai - Autre (préciser) : _____
Nombre de personnes à bord : _____ Equipage nbr : _____ - Passagers nbr : _____
Port de départ : _____ Port (prévu) de destination : _____
Enregistreurs de données de voyage – VDR (si applicable) : _____ Fabricant : _____
Modèle/Version : _____

*barrer la mention inutile

Origine du message :

Nom : _____ Statut : _____
Qualité : Autorité administrative (Capitainerie, DIRM, DDTM...) - Capitaine - Représentant de l'exploitant/armement -
Représentant de la société de classification - Autre (décrire) : _____
Adresse électronique : _____ Coordonnées téléphoniques : _____

Évènement de mer :

Date de l'accident : ____ / ____ / ____ (jj/mm/aaaa) Heure de l'accident : ____ h ____ min (UTC/heures locale*)
Lieu/zone à bord où l'accident est survenu : _____
Type d'évènement de mer :
Voie d'eau - Echouement - Incendie/explosion - Perte de la barre/capacité de manœuvre - Chavirage -
Collision/heurt - Perte de la propulsion - Perte de l'électricité - Dommages/perte de cargaisons -
Autre (décrire) : _____

Conditions météorologiques lors de l'évènement :

Jour - Nuit - Aube/crépuscule - Brume/brouillard - Pluie/neige - Autre (décrire) : _____
Force du vent : _____ Direction du vent : _____ Etat de la mer : _____ Visibilité : _____

Conséquences :

Sur les personnes : Indemne(s) - Blessée(s) nbr : ____ - Décédée(s) nbr : ____ - Disparue(s) nbr : ____
Sur le navire : Pas de dégâts - Endommagé mais rentré seul - Assisté - Remorqué - Échoué - Perdu
En termes de pollution : Aucune - Légères - Graves Produit : _____



Bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEAmer)

Arche Sud

92055 LA DEFENSE CEDEX

Téléphone: +33 (0)1 40 81 38 24

Adresse électronique : bea-mer@developpement-durable.gouv.fr

COMPTE RENDU D'ÉVÉNEMENT DE MER

P 2/2

Au titre de l'article R1621-12 du code des transports, à retourner sans délai après l'accident, au BEAmer, à l'adresse électronique suivante :

bea-mer@developpement-durable.gouv.fr

Description de la séquence des événements :

Si applicable, décrire les dommages subis par le navire et/ou la cargaison :

Indiquer les raisons pour lesquelles vous pensez que l'événement de mer s'est produit :

Y a-t-il eu une action recommandée par vous ou toute autre personne à la suite de cet événement de mer, et si oui, quel a été son contenu et par qui a-t-elle été émise ?

Suite à cet événement de mer, une action a-t-elle été prise et dans l'affirmative, sous quelle forme, par qui et à quel moment ?

En cas de collision, pouvez-vous identifier tout autre navire mis en cause (nom, pavillon, N° OMI, indicatif radio) ?

Les données VDR ont-elles été sauvegardées ?

Y a-t-il eu des sauvegardes de données de navigation autre que VDR (ex ECDIS...) ?

Accompagner ce compte rendu d'événement de mer de toutes pièces utiles pour décrire l'accident (rapport de mer, photographies, vidéo etc.)

Cette déclaration s'applique aux accidents et incidents de mer (navires et accidents corporels) impliquant les navires battant pavillon français. Elle s'applique également aux navires battant pavillon étranger dans les eaux territoriales et les eaux intérieures. Le fait de remplir ce document ne constitue pas une reconnaissance de responsabilité, à la fois pour la personne qui a rédigé le rapport ou toute autre personne. Les seuls objectifs recherchés sont l'amélioration de la sécurité maritime et la prévention des accidents.



Bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEAmer)

Arche Sud

92055 LA DEFENSE CEDEX

Téléphone: +33 (0)1 40 81 38 24

Adresse électronique : bea-mer@developpement-durable.gouv.fr

ACCIDENT REPORT FORM

P 1/2

Under Article R1621-12 of the French Transport Code, to be returned without delay after the accident, to BEAmer, at the following email address :

bea-mer@developpement-durable.gouv.fr

Vessel concerned :

Name : _____ Flag : _____
Vessel type : _____ Classification Society (if applicable) : _____
Length : _____ m Registry number : _____ IMO number (if applicable) : _____
Hull material : Steel - Aluminium - Wood - Plastic - Other (specify) : _____
Type of activity : Transport of goods - Passenger transport/Cruise - Service - Fishing - Professional leisure boat
Vessel status at the time of the accident : _____ Position : _____ ° _____ ' N/S* - _____ ° _____ ' E/W*
Underway - Into manoeuvring - Fishing - At anchor - At berth - Other (specify) : _____
Number of people on board : _____ Crew nbr : _____ - Passengers nbr : _____
Port of departure : _____ Port (expected) of destination : _____
Voyage data recorder – VDR (if applicable) : _____ Manufacturer : _____
Model/release : _____

*delete as appropriate

Origin of the report :

Name : _____ Position : _____
From : Administrative Authority (Harbour Master, PSC...) - Master of the vessel - Classification society representative
- Ship manager or owner representative - Other (specify) : _____
E-mail adress : _____ Phone details : _____

Marine casualty :

Date of accident : ____ / ____ / ____ (dd/mm/yyyy) Time of accident : ____ h ____ min (UTC/Local Time*)
Location/area on board where accident took place : _____
Type of accident :
Ingress of water - Stranding - Fire/explosion - Loss of steering control/not under command - Capsizing -
Collision/impact - Loss of propulsion - Loss of electricity - Damage/lost of cargo -
Other (specify) : _____

Weather conditions at the time of the accident :

Daylight - Night - Twilight - Fog/mist - Rain/snow - Other (specify) : _____
Wind force : _____ Wind direction : _____ Sea state : _____ Visibility : _____

Consequences :

On people : Safe - Injured nbr : ____ - Dead nbr : ____ - Missing nbr : ____
On the ship : No damage - Damaged but able to return to port - Assisted - Towed - aground - Sunk/lost
In terms of pollution : None - Light - Serious/major Pollutant/polluting product : _____



Bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEAmer)

Arche Sud
92055 LA DEFENSE CEDEX
FRANCE

Phone : +33 (0)1 40 81 38 24

Email adress : bea-mer@developpement-durable.gouv.fr

ACCIDENT REPORT FORM

P 2/2

Under Article R1621-12 of the French Transport Code, to be returned without delay after the accident, to BEAmer, at the following email address:

bea-mer@developpement-durable.gouv.fr

Description of the sequence of events leading to the accident :

If applicable, extent of damage sustained to your vessel, including your vessel's cargo :

State why you think the accident happened :

Has any action been recommended by you or anyone else as a result of this accident and if so, what and by whom ?

After the accident, was any action taken, which one, by whom and when ?

In the event of a collision, can you identify any other vessel involved? (name, flag, IMO N°, Call Sign) ?

Has the VDR recording of this accident been saved ?

Saving navigation data other than VDR (ex ECDIS...)?

Attached to this accident report form with all the necessary documents to describe the marine casualty (sea protest, photographs, video, etc.)

The declaration shall apply to marine casualties and incidents (ships and occupational injuries) involving ships flying the French flag. It also shall apply to foreign-flagged ships within in the territorial sea and internal waters. Completing and returning this form does not constitute an admission of liability of any kind, either by the person making the report, or any other person. The only purpose is to improve maritime safety and the prevention of accidents.



Bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEAmer)

Arche Sud

92055 LA DEFENSE CEDEX

FRANCE

Phone : +33 (0)1 40 81 38 24

Email adress : bea-mer@developpement-durable.gouv.fr